

LA SIGNALISATION DES PASSAGES À NIVEAU

3 passages à niveau sur 4 sont équipés de feux rouges clignotants et de barrières automatiques, ou parfois de barrières manuelles seules. Les passages à niveau sans barrières sont équipés de croix de Saint-André.

Le transporteur doit s'assurer que les caractéristiques de son convoi lui permettent de franchir les passages à niveau en toute sécurité (art. 12 de l'arrêté du 04 mai 2006).

La signalisation aux abords des passages à niveau :



Les signalisations spécifiques :



L'entreprise est tenue de reconnaître l'itinéraire autorisé et de vérifier que le convoi est compatible avec les contraintes de cet itinéraire (article 6).
Le conducteur est tenu de suivre strictement l'itinéraire autorisé, y compris en cas d'aléa en cours de route (article 9).
En cas de question relative aux passages à niveau, rapprochez-vous de la préfecture de région ou de SNCF Réseau*.

*Contacts disponibles sur www.sncf-reseau.com

LES SANCTIONS ENCOURUES

Le fait de ne pas respecter l'arrêt au feu rouge clignotant, tout comme le fait de s'engager alors que les barrières sont en cours de réouverture, est passible systématiquement d'une contravention de 4^{ème} classe (de 90 € à 750 €) et d'un retrait de 4 points du permis de conduire, et éventuellement d'une suspension du permis de conduire de 3 ans maximum.

En cas de non-respect d'une prescription de l'autorisation de transport exceptionnel liée à la traversée d'un passage à niveau :

- Contravention de 5^e classe de 1 500 €.
- Immobilisation possible du véhicule.

EN CAS DE NON-RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ, VOUS RISQUEZ VOTRE VIE ET CELLE DES AUTRES.

URGENCE SÉCURITÉ



Si vous constatez une anomalie à un passage à niveau, utilisez en priorité le téléphone d'alerte et d'urgence présent ou consultez la pancarte installée à côté du passage à niveau concerné par l'urgence. En cas de bris de barrière : signalez-le. Des équipes SNCF Réseau interviendront pour remettre en sécurité les circulations routières et ferroviaires.

Vous souhaitez signaler une situation non urgente, contactez Vigi-Express à l'aide des moyens ci-dessous :

- Via le formulaire (compatible sur tous les navigateurs hors Internet Explorer) <http://vigiexpress.sncf-reseau.com>
- Par téléphone : composez le numéro vert 08 00 84 82 95 (appel gratuit, hors surcoût éventuel de votre opérateur), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.

Pour en savoir plus : WWW.SNCF-RESEAU.COM rubrique **sécurité**



FAUT-IL VRAIMENT EN FAIRE AUTANT ?

Aux passages à niveau, respectez le code de la route.



En partenariat avec :



SNCF RÉSEAU - 15/17 rue Jean-Philippe Rameau - 93210 SAINT-DENIS - RCS BOBIGNY 412 280 737.

► LES CONDITIONS POUR TRAVERSER

Conformément à l'article 12 de l'arrêté du 4 mai 2006, tout conducteur de véhicule lourd **doit scrupuleusement préparer son trajet** afin de s'assurer que les caractéristiques de son véhicule lui permettent de franchir en toute sécurité les passages à niveau situés sur son parcours.

4 CONDITIONS À RESPECTER POUR TRAVERSER UN PASSAGE À NIVEAU EN TOUTE SÉCURITÉ



1 Respecter la durée maximale de franchissement

Être en capacité de franchir un passage à niveau en 7 secondes maximum. **Attention aux convois longs et lourds !**
7s = temps écoulé entre l'allumage des feux et l'abaissement des barrières.



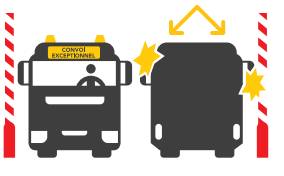
2 Respecter la hauteur maximale de franchissement

S'assurer que le véhicule ne dépasse pas la hauteur maximale autorisée aux abords du passage à niveau :
- Signalée par un portique de part et d'autre de la voie ferrée et d'un panneau de limitation de hauteur ;
- Limitée à 4,8 m en l'absence de portique.
Attention, distance plus importante que pour passer sous un pont, car risque de création d'un arc électrique entre le fil haute tension et le haut du convoi !



3 Respecter les conditions de garde au sol

S'assurer systématiquement au préalable que le véhicule respecte les conditions minimales de profil routier. Et plus particulièrement pour les passages à niveau en « cassis » ou « dos d'âne ».
Panneau de danger aux abords du passage à niveau.



4 Respecter la largeur maximale de franchissement

Pour les véhicules et convois de plus de 2,55 m de large, bien évaluer l'espace de circulation avant de s'engager sur le passage à niveau. **Attention au croisement avec un autre véhicule, risque de se retrouver bloqué sur la voie !**

► LES RÈGLES DE SÉCURITÉ À RESPECTER

Un train peut passer très peu de secondes après la fin de l'abaissement des barrières du passage à niveau. Son temps de fermeture n'excède pas les quelques minutes. Le temps d'attente moyen d'un usager est de 1 minute.



Adaptez votre vitesse à l'approche d'un passage à niveau

La présence d'un passage à niveau est systématiquement annoncée par l'un des ces deux panneaux (passage à niveau avec barrières ou sans barrières).



Arrêtez-vous au feu rouge clignotant ou au stop

Et ne redémarrez que lorsque le feu est éteint et la barrière totalement relevée. Soyez prudent. Un train peut en cacher un autre. N'arrachez pas la barrière avec la remorque.



Ne vous engagez que si la route est dégagée
Respectez un intervalle suffisant avec le véhicule vous précédant. Ne traversez que si vous êtes certains de pouvoir dégager le passage à niveau.



Ne vous arrêtez jamais sur la voie ferrée

Ne prenez pas le risque de rester bloqué, ne passez pas de vitesse lors du franchissement du passage à niveau. Roulez à vitesse constante en respectant la réglementation du code de la route.

► QUE FAIRE EN CAS D'IMMOBILISATION ?

1 Dégager le véhicule en enfonçant les barrières cassables.



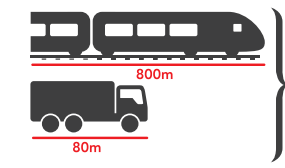
2 Évacuer toutes les personnes du véhicule bloqué sur les voies.



3 Utiliser le téléphone orange d'alerte à proximité du passage à niveau ou composez le numéro inscrit sur la pancarte pour prévenir directement l'agent SNCF de la gare la plus proche.



SUR LES RAILS LE DANGER EST PLUS RAPIDE QUE VOUS



À 90 km/heure il faut 800 m pour qu'un train s'arrête
La distance d'arrêt d'un train est 10 fois supérieure à celle d'un poids lourd.